



ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Infiltration des eaux claires et raccordements des eaux usées au réseau communal (LEaux 24.01.1991).

Adresse(s) du/des bâtiment(s) raccordé(s): Parcelle(s) N° :

.....
.....

Maître de l'ouvrage	:
Adresse	:
Lieu / Date	:
	Signature :

Responsable du projet	:
(architecte ou autre mandataire)		
Adresse	:
Lieu / Date	:
	Signature :

Joindre les annexes nécessaires à la justification de la conformité (plan de raccordement des réseaux privés jusqu'au domaine public, modes d'infiltration et de rétention des eaux claires, ...).

Responsabilité

Le **propriétaire du/des bâtiment(s)** est responsable des dégâts et de la pollution qui pourraient résulter d'une construction défectueuse ne respectant pas le cahier des charges de l'autorisation de construire, des prescriptions SN 592'000 et SIA 190, des lois, des règlements et directives ou d'un mauvais entretien de ses installations.

La Municipalité n'encourt aucune responsabilité en raison des dommages pouvant résulter du non-fonctionnement ou de l'avarie des collecteurs.

Il en va de même pour les inconvénients ou dommages résultant de l'exécution de travaux sur les collecteurs publics.

Le soussigné confirme que l'évacuation des eaux claires par infiltration et les raccordements au réseau public d'évacuation des eaux usées sont conformes à l'autorisation de construite, aux conditions de celle-ci ainsi qu'aux lois et règlements applicables au moment de l'entrée en force de l'autorisation.

<u>Service technique, Commune de Port-Valais</u>	
Nom et prénom	Signature
Le responsable des eaux :
Lieu : Port-Valais	Date :